

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 04 mars 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 20 février 2020	

Budget Primitif principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 04 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. VINZIO.

M. BACQUET ayant donné son pouvoir à M. DUMAS.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membres de droit

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme
- M. MATHIEU : Payeur départemental

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. GRAND, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, Mme DURON, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Commandant CUBIZOLLES.

Le projet de Budget Primitif qui vous est présenté, s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2020, qui ont été abordées lors du conseil d'administration du 20 février dernier avec une évolution :

- de la contribution du Département de	+ 0,2 %	32 607 000 €
- des contributions des Communes et EPCI de	+ 0,9 %	18 743 971 €

Compte tenu de la date du vote du compte administratif 2020 prévu en juin prochain, le présent rapport prend en compte par anticipation les excédents dont les montants sont les suivants :

- en Section de Fonctionnement :	un excédent de	5 981 501,62 €
- en Section d'Investissement :	un déficit de	754 917,95 €

Enfin, il est à noter que conformément aux possibilités offertes par la nomenclature budgétaire M61, le SDIS neutralise les amortissements des bâtiments.

De façon à contenir les dépenses de l'établissement, il a été convenu d'adopter pour l'exercice 2020 des taux directeurs pour les crédits alloués aux dépenses des deux principaux chapitres comptables qui structurent la section de fonctionnement. Ces taux directeurs seront appliqués aux résultats comptables constatés à l'issue de l'exercice 2019. Une enveloppe supplémentaire de 500.000 € abonde les inscriptions au chapitre 012 frais de personnel pour amorcer la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Il s'entend que la répartition des crédits des lignes budgétaires des chapitres concernés ne se verront pas augmentées systématiquement du taux directeur convenu. Les arbitrages budgétaires viendront moduler les augmentations et les diminutions des crédits au cas par cas de façon à répondre à la commande budgétaire et satisfaire au mieux les besoins du SDIS.

Les autres crédits dont ceux nécessaires au règlement des intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie ainsi que les dotations aux amortissements seront quant à eux établis au regard de la prospective réalisée par les services.

Les excédents de fonctionnement cumulés sont inscrits en dépenses imprévues.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :	+3,99%	+ 500 000 €
Réalisé 2019 :	39 045 837,76 €	
BP 2020 :	40 605 000,00 €	

Les charges à caractère général (chapitre 011) :	+1,10 %	
Réalisé 2019 :	7 631 448,06 €	
BP 2020 :	7 715 400,00 €	

I. Section de Fonctionnement

A – Recettes :

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **59 882 942,62 €**

Elles sont constituées par :

⇒ La contribution des communes et des E.P.C.I. (chapitre 74)	18 743 971,00 €
<i>Indexée à +0,9 % par rapport à 2019 (indice juillet 2019 conformément à la délibération du Conseil d'administration du 3 novembre 2011) représentant 36,50 % du total des contributions et 31,30 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	
⇒ La participation du Département (chapitre 74)	32 607 000,00 €
<i>représentant 63,50 % du total des contributions et 54,45 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	

⇒ Subvention d'équipement et neutralisation des amortissements (chapitre 042) <i>Dont 130 500 € d'amortissement des subventions perçues sur les exercices antérieurs (participation du département à l'investissement et pour la mise à disposition de postes Antares) et 1 425 000 € de neutralisation de l'amortissement des casernements représentant 2,60 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	1 555 500,00 €
⇒ Les prestations de services (chapitres 70, 74 et 013) <i>Facturation budget annexe téléassistance de l'opérateur UTA, divers services de sécurité exécutés à titre payant, les transports par carence d'ambulances privées, les interventions au bénéfice des SMUR, les interventions sur les réseaux routiers concédés représentant 1,23 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	738 660,00 €
⇒ Les recettes diverses (chapitre 70) <i>Remboursement de traitement pour la mise à disposition d'agents par l'union départementale, le comité d'œuvres sociales, l'Etat représentant 0,31 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	184 000,00 €
⇒ Le fonds de compensation de la T.V.A. (chapitre 74) <i>Participation de l'état aux dépenses de fonctionnement consacrées pour l'entretien des bâtiments en année n-2 représentant 0,12 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	72 310,00 €
⇒ Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) <i>représentant 9,99 % du total des recettes de fonctionnement.</i>	5 981 501,62 €

B – Dépenses :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **59 882 942,62 €**

Les dépenses sont constituées par :

⇒ Les dépenses de personnel (chapitre 012) <i>Le taux directeur est fixé à 3,99 % d'augmentation entre 2019 et 2020 plus une enveloppe de 500 000 €</i>	41 105 000,00 €
---	------------------------

Les dépenses de personnel se décomposent entre les SPP-PAT pour 32 487 000 € ; le remboursement de traitements au département (services mutualisés) 317 000 € ; les SPV pour 8 100 000 € ; la protection sociale, l'assurance des personnels et le suivi médical 201 000 €.

Les crédits alloués à la masse salariale des personnels permanents (SPP-PATS) prennent en compte :

- *le recrutement de 8 SPP prévus au protocole d'accord 2018 ;*
- *des recrutements prévus en 2019 et réalisés début 2020 dont 2 lieutenants SPP dans le cadre de la professionnalisation de la chaîne de commandement, 1 attaché chef du groupement ressources humaines, 1 médecin ;*
- *une enveloppe pour amorcer la mise en œuvre de la nouvelle organisation ;*
- *les GVT et la masse salariale en année pleine des recrutements 2019.*

Ils sont à l'image de ceux alloués en 2019 et comprennent les primes annuelles dans les mêmes critères que précédemment.

Le remboursement au Département dans le cadre des services mutualisés comprend notamment le traitement de 2 techniciens affectés à la maintenance des bâtiments, le coût horaire du temps consacré pour les conduites d'opérations, les conseils juridiques, la gestion des contentieux, les prestations de communication externe. Enfin, à compter de 2020, il est

prévu le recrutement d'un chargé de missions pour la conduite du projet d'aménagement du site de Crouël.

Pour l'indemnisation des SPV 8 100 000 € sont inscrits pour financer les indemnités à hauteur de celles de 2019 avec une augmentation de 0,9% liée au retour de l'inflation et 200 000 € pour l'augmentation de l'activité opérationnelle.

Enfin, le budget prévoit 201 000 € pour l'assurance des personnels SPP-PATS-SPV, le suivi médical des PATS et la protection sociale en général des personnels permanents.

- ⇒ **Les charges à caractère général et les autres charges** **8 611 400,00 €**
(chapitre 011 pour 7 715 400 €, 65 pour 886 000 € et 67 pour 10 000 €)
- Le chapitre 011 - Charges à caractère général est un chapitre globalisé reprenant les comptes des chapitres 60 - achat de fournitures et d'énergie et 61-62 - prestations et services extérieurs, ainsi que les articles 635-637 - impôt et taxes. Le taux directeur entre le 2019 et 2020 est fixé à +1,1%.*
- Le chapitre 65 - Autres charges courantes, comprend les subventions versées aux associations dont les montants sont maintenus au niveau de ceux de 2019 et la participation à INPT (Infrastructure nationale partagée de transmission). Depuis 2019, la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) en faveur des SPV est versée au chapitre 65 (antérieurement au chapitre 012).*
- Il est inscrit au chapitre 67 - Dépenses exceptionnelles en prévision la somme de 10 000 € afin de prévenir d'éventuelles dépenses dans le cadre de petits sinistres dont le montant du préjudice serait inférieur à la franchise du cabinet d'assurance ou d'éventuels intérêts moratoires et pénalités à verser.*
- ⇒ **Les intérêts d'annuité d'emprunt** (chapitre 66) **383 000,00 €**
Concernent les intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.
- ⇒ **Les dotations aux amortissements** (chapitre 042) **5 650 000,00 €**
Concernent les amortissements des biens et des subventions versées.
- ⇒ **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) **3 321 032,57 €**
Le montant proposé représente 6,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (maximum pouvant être inscrit en dépenses imprévues est de 7,5% cf article L 3322-1 du CGCT)
- ⇒ **Le virement à la section d'investissement** (chapitre 023) **812 510,05 €**
Au budget 2019, il a été inscrit 1 518 000 € de virement à la section d'investissement. Seuls 705 489,95 € sont affectés dès le BP 2020 afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement (restes à réaliser compris). En juin prochain, lors du vote de l'affectation définitive des résultats, il sera proposé de concrétiser la totalité du prélèvement prévu en 2019, soit les 812 510,05 € restant sur le 1 518 000 €.

II . Section d'Investissement

A – Recettes :

Le total des recettes d'investissement s'élève à **16 881 278,62 €** dont 68 956 € de reports.

Elles sont constituées par :

⇒ Les cessions et dons de matériel roulant (chapitre 024 et 041) <i>Ventes et dons aux communes, aux associations et aux enchères.</i>	100 000,00 €
⇒ L'amortissement des subventions versées (chapitre 040)	18 350,00 €
⇒ L'amortissement des biens meubles et immeubles (chapitre 040) <i>dont 1 425 000 € d'amortissement des casernements (neutralisé).</i>	5 631 650,00 €
⇒ Le fonds de compensation de la T.V.A. (chapitre 10)	523 930,00 €
⇒ L'emprunt (chapitre 16) <i>Ce montant comprend :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ 7 764 998,62 € d'emprunts nécessaire pour équilibrer la section investissement, cela afin de financer les constructions et certains gros équipements des centres ;▪ 841 340,00 € en dépenses et en recettes dans le cadre d'emprunts revolving ;	8 606 338,62 €
⇒ Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13) <i>L'attribution d'une subvention de 400 000 € par le Département pour accompagner les investissements et 14 054 € dans le cadre de la mise à disposition du Département de postes Antares.</i>	414 054,00 €
⇒ Excédents de fonctionnement capitalisés (Chapitre 10) <i>Le virement de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement résultant du déficit 2019 doit faire l'objet d'un titre de recette à l'article 1068.</i>	705 489,95 €
⇒ Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) <i>Cette somme correspond au virement de la section de fonctionnement pour limiter le recours à l'emprunt.</i>	812 510,05 €
⇒ Report des opérations pour le compte de tiers (chapitres 23 et 45) <i>Travaux pour la commune de Châtel-Guyon.</i>	68 956,00 €

B – Dépenses :

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **16 881 278,62 €** dont 19 528 € de report 2019.

Elles sont constituées par :

⇒ Le résultat d'investissement reporté (chapitre 001)	754 917,95 €
⇒ L'amortissement des subventions d'équipement perçues (chapitre 040) <i>Amortissement des subventions perçues du département</i>	130 500,00 €
⇒ La neutralisation des amortissements des bâtiments (chapitre 040)	1 425 000,00 €
⇒ Le remboursement des emprunts (chapitre 16) <i>Remboursement en capital des emprunts et remboursement temporaire de l'emprunt type « revolving ».</i>	3 760 310,00 €
⇒ Le plan d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) <i>se décompose comme suit :</i>	7 890 260,49 €
- Véhicules et remorques	5 200 000,00 €
- Habillement	702 487,34 €
- Informatique et transmissions	1 353 127,16 €
- Autres matériels, outillages et mobiliers	634 645,99 €
<i>se décomposant en :</i>	
- matériels et équipements divers	399 645,99 €
- médical	150 000,00 €
- mobilier	85 000,00 €
⇒ Les Travaux liés à l'immobilier (chapitres 21 et 23) <i>Cette somme permet :</i>	2 755 762,18 €
• de financer les projets pour les centres de Cunlhat, Ravel, Pionsat, Vertaizon, Saint-Amant-Roche-Savine et Issoire pour 1 192 000 €, celui du CIS de Clermont-Ferrand de 110 000 €,	
• d'inscrire 1 069 560 € de crédits dans le cadre de l'aménagement du site de Crouël (432 360 € de frais d'études et de viabilisation du site de Crouël ; 637 200 € d'outils pédagogiques et d'aménagement du bâtiment formation),	
• et enfin de permettre de faire face à des travaux récurrents et à l'entretien des bâtiments pour 384 202,18 €.	
⇒ Une subvention à la commune de Viscomtat (chapitre 20) <i>Montant maximum hors taxes de participation aux travaux réalisés par la commune pour l'aménagement des locaux pour la partie sapeurs-pompiers du bâtiment.</i>	80 000,00 €
⇒ Les dépenses diverses (chapitres 21 et 27) <i>Constituées notamment des frais d'actes dans le cadre des cessions des casernements (10 000 €) et des dépôts et cautionnements (5 000 €).</i>	15 000,00 €
⇒ Les opérations patrimoniales (chapitre 041) <i>Cessions « à titre gratuit » ou « retours » d'engins aux communes lors des fermetures de centres.</i>	50 000,00 €
⇒ Report des opérations pour le compte de tiers (chapitre 45) <i>Travaux pour la commune de Châtel-Guyon.</i>	19 528,00 €

L'ensemble des recettes et dépenses fait l'objet d'un développement explicatif plus précis dans la présentation qui suit ce rapport. Il est à noter que le comparatif avec l'exercice 2019 est fait sur la base du budget primitif abondé de la décision modificative en investissement et en fonctionnement, ainsi que des réalisations 2019.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le projet de budget primitif 2020, étant précisé qu'aux sections d'Investissement et de Fonctionnement, le vote s'effectue au niveau du chapitre.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **11 MARS 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20200304-20_05369-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020